



LES TROPHEES 2013 DE LA MOBILITE EN ILE-DE-FRANCE

Le STIF et le Conseil régional d'Ile-de-France lancent les trophées de la mobilité en Ile-de-France dans le cadre du nouveau Plan de déplacements urbains !

Ces trophées valorisent des projets exemplaires réalisés dans le domaine des transports et de la mobilité sur le territoire francilien et dont les objectifs sont conformes aux enjeux définis dans le projet de PDUIF arrêté par délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France le 16 février 2012.

Les trophées 2013 seront remis lors des Assises de la mobilité le 17 janvier 2013, évènement d'envergure qui réunira les acteurs franciliens de la mobilité.

POUR QUI ?

Les Trophées de la mobilité en Ile-de-France sont ouverts aux collectivités, aux entreprises et administrations engagées dans un plan de déplacements (PDA, PDE ou PDIE), aux exploitants de réseaux de transports et aux gestionnaires d'infrastructure ainsi qu'aux associations d'Ile-de-France.

POURQUOI ?

L'objectif des trophées de la mobilité est de mettre en avant des actions réalisées avec succès sur un territoire francilien, afin de valoriser les bonnes pratiques et de mobiliser tous les acteurs concernés par la mise en œuvre du PDUIF.

Les candidats devront ainsi indiquer dans leur réponse à quelle action du projet de PDUIF leur réalisation se rapporte.

QUELS PROJETS ?

Les trophées de la mobilité comportent quatre catégories :

- deux lauréats seront retenus dans la catégorie « **Espace public** » qui regroupe le défi 1 « *Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs* », les défis 3 et 4 « *Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement et donner un nouveau souffle à la pratique du vélo* », le défi 5 « *Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés* » et le défi 6 « *Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement* »
- un lauréat sera retenu dans la catégorie « **Transports collectifs** » (défi 2 « *Rendre les transports collectifs plus attractifs* »)
- un lauréat sera retenu dans la catégorie « **Marchandises** » (défi 7 « *Rationaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train* »)
- un lauréat sera retenu dans la catégorie « **Management de la mobilité** » (défi 9 « *Faire des franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements* »)

Il doit s'agir d'actions dont la réalisation s'est achevée entre le 1^{er} juillet 2011 et le 1^{er} juillet 2012.



QUELS CRITERES DE SELECTION DES ACTIONS LAUREATES ?

La sélection des lauréats se fera selon quatre critères :

- PERTINENCE : la réalisation présentée répond à une problématique déplacements clairement identifiée sur le territoire
- CONFORMITE : la réalisation est conforme à l'action du PDUIF à laquelle il se rattache
- EFFICACITE : la réalisation apporte une solution concrète aux habitants / usagers
- REPRODUCTIBILITE : la réalisation est reproductible sur d'autres territoires franciliens

QUELLE RECOMPENSE ?

Un jury composé d'élus et de personnalités qualifiées du domaine de la mobilité se réunira début décembre pour déterminer le ou les lauréat(s) de chaque catégorie.

Les cinq lauréats retenus se verront offrir la production d'un film d'1 minute 30 valorisant l'action présentée. Les films seront diffusés lors de la remise des trophées de la mobilité en Ile-de-France pendant les Assises de la mobilité le 17 janvier 2013. Chaque lauréat pourra ensuite disposer de son film à des fins de communication.

COMMENT ?

Les candidats sont appelés à transmettre leur candidature au STIF en version électronique à l'adresse

pduif@stif.info

Avant le 15 novembre 2012.

Le dossier de candidature ci-joint peut également être téléchargé par les candidats sur la page d'accueil du site du STIF www.stif.info.

Le dossier de présentation de la réalisation par les candidats ne devra pas dépasser deux pages, sous format Word ou Pdf.

Les candidats pourront joindre de 1 à 5 images en plus du dossier (photos, cartes, schémas,...)